

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 4 septembre 2009
(convocation du 26 août 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Quatre Septembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. BRON Jean-Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques jusqu'à 10 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard jusqu'à 10 h 15
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 00
M. MAURRAS Franck à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. PIERRE Maurice

M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 10
M. DAVID Yohan à Mme. PARCELIER Muriel
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 05
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h
M. MANGON Jacques à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUANCARD Denis à M. RAYNAL Franck

EXCUSE : M. DANJON Frédéric

LA SEANCE EST OUVERTE

Complexe de la viande - Résultats de l'étude complémentaire commandée par la Chambre Départementale d'Agriculture - Accompagnement de la fermeture du site actuel de Bordeaux - Décisions - Autorisation.

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Bureau de la Communauté, réuni le 17 juillet 2008, avait pris connaissance des conclusions de l'étude de faisabilité d'un nouvel abattoir sur le territoire de la CUB, d'une capacité de 3 100 tonnes, ce qui correspond au tonnage réalisé sur le site de Bordeaux. Les charges d'investissement ne permettaient pas d'atteindre l'équilibre financier, quel que soit le montage envisagé (public, privé et mixte) pour un investissement estimé à 4,571 M€ H.T. (hors terrain) et à 7,731 M€ H.T. avec les équipements complémentaires (atelier de découpe, stabulations complémentaires et plateformes de vente).

Le Bureau avait rappelé que dans le cadre du projet Euratlantique, la fermeture du site actuel avait été validée. Un complément d'étude a été demandé à l'Adiv, en vue d'étudier d'autres pistes de réflexion favorisant la poursuite de l'activité d'abattage sur un nouveau site ou par un transfert vers des abattoirs situés à proximité (Bazas, Bergerac et Villeneuve sur Lot).

1) les solutions de poursuite de l'activité d'abattage :

A - Conclusions de l'étude commandée par la Chambre d'Agriculture :

Cette étude a fait l'objet le 6 avril 2009, d'une présentation aux opérateurs ainsi qu'aux partenaires, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Chambre Départementale d'Agriculture. Ce document est à la disposition des Elus.

L'étude a permis de mettre en évidence les points suivants :

1) les usagers de l'abattoir ne souhaitent pas s'engager dans la réalisation et la gestion d'un outil d'abattage privé de 3 100 tonnes.

2^o) les opérateurs ont généralement trouvé des solutions de remplacement, à l'exception de la filière ovine, de certains bouchers, des éleveurs en vente directe GMS et du Groupement des Eleveurs Girondins, dont l'activité représente entre 600 et 800 tonnes.

3^o) trois opérateurs seraient intéressés par la construction d'une plateforme de distribution mutualisée de 1 000 m² sur l'agglomération, mais ils ne sont pas concernés par la problématique d'abattage sur la Région.

4^o) enfin seuls les abattoirs de Bazas et de Bergerac pourraient intéresser certains usagers actuels de l'abattoir, pour un transfert de leur activité, aucun ne souhaitant aller à Villeneuve sur Lot, trop éloigné. Deux opérateurs par ailleurs, dont l'activité est la plus importante vont se reporter l'un sur Limoges et l'autre sur Bergerac (tonnage 2008 correspondant : 1140 tonnes).

5^o) l'abattoir public de Bazas, géré par un GIE, pourrait constituer une solution de repli. Cet établissement d'une capacité annuelle de 1 600 tonnes pourrait accueillir, selon le Bureau d'études Adiv, un tonnage de 400 tonnes de bovins supplémentaire, sans aménagements complémentaires.

Pour accueillir le tonnage correspondant à 800 tonnes, évoqué ci-dessus, il serait nécessaire de réaliser des investissements supplémentaires, estimés à 577 000 € H.T.

Cet établissement, classé en catégorie « 2 moins », sera par ailleurs tenu de réaliser des travaux de mise aux normes qui ont été demandés par les services vétérinaires (estimation Adiv: 153 000 € H.T.).

6^o) une autre solution serait de réaliser un nouvel outil, de capacité restreinte (880 tonnes) qui nécessiterait un investissement de 1,85 M€ H.T. (hors terrain et station d'épuration). Cette question a également fait l'objet d'une étude par l'Adiv.

B - Conditions de poursuite de l'activité d'abattage :

La Communauté Urbaine souhaite encourager toute solution partenariale conforme à la législation, notamment pour la filière ovine et la production locale pour lesquelles les opérateurs recherchent des solutions.

Certains opérateurs ont déjà trouvé une issue, d'autres se sont déclarés attachés au maintien d'un site d'abattage sur l'agglomération : à savoir le Groupement des Eleveurs Girondins (GEG), les éleveurs en vente directe GMS et ceux qui ont une spécificité nécessitant un abattage adapté : l'agneau de Pauillac et la viande Hallal.

De plus, compte tenu de la baisse régulière des tonnages abattus, seul le versement, par la CUB, d'une subvention d'exploitation permet à la Régie de l'Abattoir d'atteindre l'équilibre financier (montant versé en 2008 : 574 585 €).

Analyse des scénarios de réponse :

⇒ L'hypothèse de construction d'un nouvel établissement de 800 tonnes environ :

a) Les opérateurs intéressés ont considéré que le montage proposé par l'Adiv (projet privé avec un autofinancement de 25% et des subventions publiques de l'ordre de 40%) n'était pas satisfaisant et que d'autres possibilités devaient être étudiées.

Ce projet impliquerait, en effet, de la part des opérateurs un autofinancement de 25%, soit 462 500 €. Il générera un coût lié à l'investissement élevé (de 158 €/tonne la 1^{ère} année à 83 €/tonne l'année n+10). Une simulation du compte d'exploitation prévisionnel montre en outre un coût d'exploitation (0,67 € Kg) nettement plus élevé que dans des abattoirs du même type.

b) Une idée proposée par le GEG serait de créer une SEM avec la participation de Collectivités pour permettre un financement public plus important et limiter la part des opérateurs. Un dossier vient d'être remis à la CUB. Il est en cours d'analyse. Ce groupement sollicite la participation au capital de la SEM, de la Communauté Urbaine, du Conseil Général et du Conseil Régional et sollicite le report, à 2013, de la fermeture du site de Bordeaux.

Cette hypothèse, dont la faisabilité juridique et économique reste en suspens, n'a, à l'heure actuelle, aucun porteur.

⇒ L'hypothèse d'un report d'activité partiel sur le site de Bazas :

Des travaux de restructuration et d'agrandissement seraient nécessaires, pour permettre d'accueillir un tonnage supérieur à 400 tonnes et comprenant des ovins.

Ces aménagements ont été estimés à 435 000 € H.T. pour un apport de l'ordre de 550 tonnes de bovins et 100 t d'ovins et à **577 000 € H.T.** pour un apport de 950 tonnes de bovins et 100 tonnes d'ovins.

Cette solution constituerait une réponse concrète aux besoins des professionnels et adaptée économiquement.

La Municipalité de Bazas a d'ores et déjà confirmé son avis favorable quant à l'accueil de tonnage supplémentaire. Elle a pris contact avec la CUB, le Maire ayant rencontré le Président et le Vice-Président délégué aux activités agroalimentaires.

Elle s'engage à respecter le délai de 2011 et à finaliser le projet, en lien étroit avec les autorités sanitaires. Elle solliciterait de la CUB, du Conseil Général et du Conseil Régional un soutien financier, cette hypothèse étant actuellement à l'étude.

2) La fermeture envisagée du Complexe de la viande :

L'étude des conditions de l'arrêt de l'activité d'abattage et de fermeture du site actuel de Bordeaux, en considérant que le projet Euratlantique va impliquer la mutation du secteur du complexe de la viande, nécessitera de se prononcer sur plusieurs volets et notamment :

1^o) le personnel de l'établissement :

- les salariés de la Régie, de statut privé (27 agents) :
- les employés du service abattoir marché (35 fonctionnaires ayant vocation à être reclassés dans d'autres services communautaires).

Il est proposé de rechercher des solutions pour chacun, dans le cadre d'un parcours professionnel accompagné. La Direction de Ressources Humaines a reçu individuellement ces agents en vue d'étudier leurs possibilités de reclassement. Les Elus seront informés du résultat de cette démarche, qui se veut exemplaire, avant toute décision, sachant que l'Administration s'attachera à sauvegarder les intérêts du personnel.

2º les modalités juridiques et financières permettant la restitution du terrain à l'Etat :

Le terrain d'emprise dépend du domaine public fluvial, la Communauté ayant bénéficié d'un transfert de gestion du Port Autonome. Avec la réforme des ports, ce site est rentré dans le domaine de l'Etat.

Des négociations seront donc engagées avec l'Etat et la mission de préfiguration de Bordeaux-Euratlantique, puis avec l'Etablissement Public d'Aménagement dès sa création, pour examiner et définir les conditions techniques, règlementaires, sanitaires et financières de libération du site et de remise des terrains pour lesquels une étude de diagnostic de pollution est en cours.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- **CONFIRMER** la date de la libération du site actuel du complexe de la viande fin 2011

- **DECIDER** que la Communauté Urbaine pourrait étudier comment soutenir les projets d'extension d'un abattoir existant ou de création d'un nouvel abattoir, dans le respect des principes d'organisation prévus par le Code Rural, dans ses dispositions relatives aux abattoirs publics et privés, et sous réserve de leur faisabilité économique et juridique. Dans ce cas, le Conseil serait amené à délibérer à nouveau sur les modalités de cette intervention.

Sans préjuger du montant qui pourrait y être affecté, il est convenu de prévoir une somme de 500 000 € à cet effet.

- **DECIDER** du principe de la réalisation d'une étude relative aux besoins des éleveurs exerçant leur activité sur le territoire communautaire.

- **DECIDER** du principe de la réalisation d'une étude relative aux obligations éventuelles de notre établissement dans les domaines de l'abattage rituel et de l'abattage d'urgence, afin d'éclairer les éventuelles solutions de substitution à discuter avec les autorités compétentes avant la fermeture du site.

- **DECIDER** de mener une action exemplaire pour permettre le reclassement de l'ensemble du Personnel, qu'il soit statutaire ou de droit privé.

La Direction des Ressources Humaines de la CUB est chargée de la mise en œuvre de ce plan.

- **AUTORISER** l'engagement de négociations avec l'Etat et la mission de préfiguration Bordeaux Euratlantique puis avec l'Etablissement Public d'Aménagement, dès sa création, pour examiner les conditions de libération du site et de remise des terrains.

Le Président de la Communauté prendra l'attache des Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional, dans la continuité de la coopération qui a été instaurée pour l'examen de ce dossier, pour les informer des présentes dispositions et s'enquérir de leurs positions respectives, en vue d'harmoniser les actions de nos collectivités

Afin de définir plus précisément les actions liées à cette décision de principe portant sur la libération du site et permettre leur adoption, une nouvelle délibération relative aux modalités techniques, juridiques et financières de cette opération, sera présentée au Conseil de Communauté en temps opportun.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des Elus Communistes et Apparentés vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 4 septembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 SEPTEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 10 SEPTEMBRE
2009

M. CLAUDE SOUBIRAN